



DONNÉES PERSONNELLES PROTECTION ET POLITIQUE DE TRAITEMENT

KVKK_P2 VERSION 1.00

CONTENU

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION.....	2
1.1. Objectifs et portée de la politique	2
1.2. Entrée en vigueur et modifications.....	3
1.3. Groupes de personnes couverts par la police	3
1.4. Définitions.....	4
2. PRINCIPES RELATIFS À L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES	5
FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	6
CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ	11
5. TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES PAR LA SOCIÉTÉ	14
5.1. Conditions générales relatives au transfert	14
5.2. Transfert à l'étranger.....	16
5.3. Quels sont les groupes de personnes auxquels les données peuvent être transférées ?.....	16
6. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?.....	18
6.1. Exercice des droits des personnes concernées	18
6.2. Cas exclus des droits des propriétaires de données personnelles conformément à la législation.....	19
7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ENTREPRISE	19
8. SUPPRESSION, DESTRUCTION ET ANONYMISATION DES DONNÉES PERSONNELLES.....	24
9. STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU SEIN DE L'ENTREPRISE CONFORMÉMENT À LA LOI KVKK (Loi sur la protection des données personnelles)	24
10. UTILISATION DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE (CCTV)	25
11. UTILISATION DU SITE WEB ET ANALYSE DES PAGES WEB :	25

KARDELEN PAINT AND CHEMICAL INDUSTRY TRADE LIMITED COMPANY

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Entrée

Le présent document de politique a été élaboré afin d'informer les personnes concernées des finalités du traitement et de la collecte de leurs données personnelles, conformément à la loi n° 6698 relative à la protection des données personnelles (« la Loi »), ainsi que de toutes les mesures juridiques, administratives et techniques mises en œuvre par notre société, Kardelen Boya ve Kimya Sanayi Ticaret Limited Şirketi (ci-après dénommée « la Société » ou « Kardelen Boya »), située à Alçı Osb Mah. 2036 Cad. No:7 Sincan/Ankara, Turquie, afin de protéger, stocker, utiliser, transférer, supprimer et anonymiser leurs données personnelles conformément à la Loi, et ce, conformément à l'article 10 de la Loi. En conséquence, les finalités du traitement des données personnelles par notre Société, les destinataires et les finalités du transfert des données traitées, nos méthodes et fondements juridiques de la collecte des données personnelles et les droits des personnes concernées sont détaillés ci-dessous.

Responsable du traitement des données : Kardelen Paint and Chemical Industry Trade Limited Company[®]

Numéro d'enregistrement au registre du commerce : 110506

Adresse Alçı OSB Mah. 2036 Cad. No:7 Sincan/Ankara, Turquie

Téléphone +90 312 398 11 33

Mail kvkk@kardelenboya.com.tr

Site web : <http://www.kardelenboya.com.tr/>

Domaine d'activité : Production de peinture

1. OBJET ET PORTÉE

1.1. Objectifs et portée de la politique

En tant que Kardelen Boya, à travers cette « Politique de protection des données personnelles » (« Politique »), nous visons à nous conformer à la loi en établissant tous les cadres et processus juridiques nécessaires à la protection et au traitement des données personnelles et en sensibilisant à cette question toutes les parties avec lesquelles nous sommes associés.

Dans ce contexte, les données personnelles des clients réels, des clients potentiels, des actionnaires, des dirigeants, des employés, des candidats à un emploi, des employés, des actionnaires et des responsables des institutions avec lesquelles nous collaborons seront obtenues, enregistrées, stockées, traitées, conservées, utilisées, transférées ou acquises de quelque manière que ce soit.

Le présent document de politique est préparé dans l'intérêt des visiteurs et de toutes les autres parties tierces concernées.

1.2. Entrée en vigueur et modifications

La présente politique, élaborée et publiée par la société, entre en vigueur à la date de sa publication. Elle est publiée sur le ou les sites internet officiels de Kardelen Boya et mise à la disposition des personnes concernées sur simple demande. En cas de conflit entre les dispositions de la présente politique et la législation applicable, notamment la loi, les dispositions de cette dernière prévaudront.

La société se réserve le droit de modifier la présente politique conformément à la réglementation en vigueur. Ces modifications entreront en vigueur dès leur publication sur notre site web. La version actuelle de la politique est disponible sur le site web de la société (<http://www.kardelenboya.com.tr/>). accessible.

1.3. Groupes de personnes couverts par la police d'assurance

La présente politique de protection et de traitement des données personnelles (« Politique ») concerne Kardelen Boya. La présente politique contient des déclarations et des explications concernant le traitement des données personnelles des personnes physiques appartenant aux catégories énumérées ci-dessous, dans le cadre de la loi. À cet égard, le champ d'application de la présente politique concerne le traitement des données personnelles des personnes suivantes :

SUJET DE DONNÉES CATÉGORIE	EXPLICATION
Candidat(e) employé(e) / stagiaire :	Cela concerne les personnes qui ont postulé à un emploi au sein de notre entreprise, de quelque manière que ce soit, ou qui ont soumis leur CV et les informations connexes pour examen par notre entreprise.
Ancien employé :	Cela concerne les personnes dont le contrat de travail avec notre entreprise a été résilié pour quelque raison que ce soit (démission, licenciement, retraite, etc.).
Client actif :	Les personnes dont nous avons obtenu les données personnelles dans le cadre de la relation contractuelle signée entre notre société et elles, et dans le cadre de toutes sortes de relations commerciales avec notre société.
Clients potentiels :	Personnes physiques dont notre société a obtenu les données personnelles dans le cadre de toute relation commerciale avec elles, même en l'absence de relation contractuelle.
Employés de la société du groupe :	Les données personnelles des personnes travaillant pour les sociétés du groupe affiliées à l'entreprise sont traitées dans le cadre des activités menées par l'entreprise, telles que les ressources humaines, l'audit, la sécurité informatique et la fourniture d'infrastructures, la conformité légale, etc.
Partie à l'origine de la demande/plainte :	Le terme « clients » désigne les personnes qui soumettent à notre société leurs opinions, réclamations, suggestions ou demandes d'informations et autres sujets, à condition que notre société n'en ait tiré aucun avantage.
Visiteur:	Les personnes visitant les locaux de notre entreprise ou d'autres chantiers de construction, utilisant le réseau internet invité de notre entreprise ou accédant au site web de notre entreprise à l'adresse http://www.kardelenboya.com.tr/ Cela concerne les personnes réelles qui visitent le site web.

Proches de la personne concernée :	Cela concerne les personnes qui sont membres de la famille ou proches parents de ceux qui utilisent les services de notre entreprise et/ou de nos employés.
Personnes bénéficiant des services :	Personnes physiques qui bénéficient des services offerts dans le cadre des activités de notre entreprise. Cela signifie...
société en vertu de contrats existants	Employés, représentants et actionnaires des fournisseurs de biens et/ou de services de notre et/ou futurs potentiels conclus avec notre société. Cela désigne les personnes physiques qui sont des dirigeants ou des employés de l'entreprise.
Nos collaborateurs Les employés des institutions, Actionnaires et autorités	Cela concerne les personnes physiques, y compris les employés, les actionnaires et les dirigeants des entités avec lesquelles la société entretient une quelconque relation commerciale (telles que des partenaires commerciaux, des fournisseurs, etc.).
Autres tiers :	La présente politique inclut les tiers qui ne sont pas couverts par la « Politique de protection et de traitement des données personnelles de Kardelen Paint and Chemical Industry Trade Limited Company ».

Les catégories de propriétaires de données décrites ci-dessus sont fournies à titre d'information générale uniquement.

Le fait qu'une personne concernée n'entre dans aucune de ces catégories ne remet pas en cause son statut de personne concernée tel que défini par la loi.

1.4. Définitions

Les termes utilisés dans la présente politique ont les significations suivantes :

Société : Kardelen Paint and Chemical Industry Trade Limited Company

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Catégories particulières de données personnelles : Cela comprend les données relatives à la race, à l'origine ethnique, aux opinions politiques, aux convictions philosophiques, à la religion, à une secte ou à d'autres croyances, à l'habillement, à l'appartenance à des associations, des fondations ou des syndicats, à la santé, à la vie sexuelle, aux condamnations pénales et aux mesures de sécurité, ainsi qu'aux données biométriques et génétiques.

Traitement des données personnelles : Le traitement des données personnelles désigne toute opération effectuée sur des données, telle que leur obtention, leur enregistrement, leur stockage, leur conservation, leur modification, leur réorganisation, leur divulgation, leur transfert, leur acquisition, leur mise à disposition, leur classification ou la prévention de leur utilisation, qu'elle soit entièrement ou partiellement automatisée ou non automatisée, pour autant qu'elle fasse partie d'un système d'enregistrement de données.

Personne concernée : Cela désigne les parties prenantes et les employés de l'entreprise, les partenaires commerciaux de l'entreprise, les dirigeants de l'entreprise, les candidats à un emploi, les visiteurs, les clients de l'entreprise, les clients potentiels, les tiers et les personnes dont les données personnelles sont traitées par l'entreprise.

Système d'enregistrement des données : Il s'agit d'un système dans lequel les données personnelles sont traitées en les structurant selon des critères spécifiques.

Responsable du traitement des données : La personne physique ou morale qui détermine les finalités et les modalités du traitement des données à caractère personnel et qui est responsable de la mise en place et de la gestion du système d'enregistrement des données.

Sous-traitant : Personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement, sur la base de l'autorisation donnée par ce dernier.

Consentement explicite : Il s'agit d'un consentement donné librement et en toute connaissance de cause sur un sujet précis.

Anonymisation : Processus consistant à rendre des données précédemment associées à un individu de telle sorte que, même combinées à d'autres données, elles ne puissent être rattachées à une personne physique spécifique ou identifiable.

La loi fait référence à la loi n° 6698 relative à la protection des données personnelles.

Conseil KVK : Il s'agit du Conseil de protection des données personnelles.

Comité : Désigne le comité chargé de mettre en œuvre les procédures découlant de la politique de protection et de traitement des données personnelles de Kardelen Paint and Chemical Industry Trade Limited Company et d'autres politiques connexes.

2. PRINCIPES RELATIFS À L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 4 de la loi, Kardelen Boya adhère aux principes suivants en matière de traitement des données personnelles.

a) Respect de la loi et des principes d'honnêteté

Les données personnelles sont traitées conformément à la loi et aux principes de loyauté. Par conséquent, la Société respecte la législation applicable et adhère aux principes de loyauté dans tous ses processus de traitement des données personnelles.

b) Exactitude et respect des délais

Les responsables du traitement des données doivent mettre en place les procédures nécessaires pour garantir l'exactitude et la mise à jour des données personnelles qu'ils traitent. À cet égard, Kardelen Boya offre aux personnes concernées la possibilité de mettre à jour leurs données et prend les précautions nécessaires pour assurer leur transfert correct vers les bases de données. Les personnes concernées sont responsables de l'exactitude et de l'actualité des données qu'elles nous communiquent.

c) Traitement à des fins spécifiques, explicites et légitimes.

Les responsables du traitement des données sont tenus d'informer les personnes concernées des finalités du traitement de leurs données personnelles, conformément à leurs obligations légales. En conséquence, Kardelen Boya limite ses activités de traitement de données à des finalités spécifiques et légitimes et informe clairement les personnes concernées de ces finalités par le biais de ses mentions d'information relatives à la protection des données.

d) Être pertinents au regard de l'objectif pour lequel ils sont engagés, limités et proportionnés.

Les données personnelles collectées par Kardelen Boya sont communiquées à la personne concernée au moment de leur collecte.
Le traitement est effectué dans la mesure nécessaire à la finalité visée, et uniquement en lien avec cette finalité et limité à celle-ci.

e) Conservation pendant la période stipulée dans la législation applicable ou nécessaire à la finalité concernée.
fait

Les données sont conservées pendant une période déterminée par la législation applicable. À défaut de durée spécifiée, des durées de conservation raisonnables sont définies en tenant compte de la finalité du traitement des données et des procédures internes de l'entreprise. Les données sont alors conservées pendant cette période limitée. À l'expiration de ces périodes, les données sont supprimées, détruites ou anonymisées conformément à notre politique de conservation et de destruction des données. Nous vous invitons à consulter notre « Politique de conservation et de destruction des données » sur notre site web pour prendre connaissance de cette politique.

3. Finalités du traitement des données personnelles

3.1. Les données personnelles sont traitées par Kardelen Boya conformément aux conditions et principes de traitement des données et aux finalités indiquées ci-dessous. En tant qu'entreprise, nous nous engageons à traiter les données personnelles conformément à la législation applicable et à nos obligations contractuelles. Notre entreprise n'effectuera de traitement de données que lorsque et dans la mesure où au moins une des conditions suivantes est remplie :

(a) la personne concernée consent au traitement de ses données personnelles pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;

b) l'activité de traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie, ou à la prise de mesures à la demande de la personne concernée avant la conclusion d'un contrat ;

(c) L'activité de traitement est nécessaire pour assurer le respect d'une obligation légale à laquelle notre société est soumise ;

d) Se conformer aux principes et directives nationaux et internationaux concernant l'identification des clients et se conformer aux obligations de conservation, de déclaration et de divulgation des informations stipulées par la législation et les autorités officielles.

e) aux fins de la protection des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique l'activité de traitement est nécessaire ;

f) l'exécution d'une tâche réalisée pour le bien public ou confiée à notre société
l'activité de traitement est nécessaire à l'exercice d'une autorité officielle ;

(g) Le traitement des données est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par notre société ou par un tiers, à condition qu'il ne porte pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux de la personne concernée.

h) Le traitement des données est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la protection d'un droit.

3.2. Les données personnelles reçues des personnes concernées définies à l'article 1.3 de la présente politique sont traitées par la Société dans le cadre des conditions de traitement des données personnelles spécifiées aux articles 5 et 6 de la KVKK (loi sur la protection des données personnelles) et aux fins énumérées ci-dessous :

- Planification et exécution des activités commerciales
- Réaliser des études de marché
- Conduite des processus d'approvisionnement et d'appel d'offres,
- Gestion des processus de facturation et de paiement,
- Gestion des tâches financières et comptables.
- Planification et mise en œuvre des activités de gouvernance d'entreprise et de développement durable,
- Planification des processus de ressources humaines,
- Planification et mise en œuvre des activités de relations d'entreprise et de communication.
- Planification des processus de sécurité de l'information,
- Mise en place et gestion de l'infrastructure des technologies de l'information,
- Assurer la sécurité dans les locaux et/ou installations de l'entreprise et dans les zones de service
- Préparation de l'inventaire des données personnelles
- Planification et/ou exécution d'activités de formation internes et externes.
- Suivi des affaires juridiques,
- Planification et mise en œuvre des activités d'orientation interne.
- En cas de participation à une organisation au nom de l'entreprise, l'inscription du participant...
 - Sa création,
- Travail Analyses d'efficacité et/ou de pertinence de leurs activités
 - Planification et/ou exécution des activités à réaliser
- Publications sur les réseaux sociaux d'employés représentant de vraies personnes
 - Présentation des vendeurs/clients, des revendeurs/clients et des parties liées.
- Rapports dans le cadre de la coopération,
- S'assurer que les données sont exactes et à jour.
- Inscription des participants aux événements/formations organisés par l'entreprise
 - Création et préparation des certificats/documents de participation, des prix/cadeaux
 - Identification des propriétaires et remise du prix/cadeau,
- Établir une communication avec Kardelen Boya par le biais d'enquêtes de satisfaction client.
- Planification et exécution des processus de gestion des urgences,
- Y compris les données personnelles ; communiquées par écrit, oralement ou par voie électronique.
 - Évaluation et réponse à toutes les questions, demandes, suggestions, plaintes et candidatures.
 - Donner,

3.3. Dans le cadre de nos activités commerciales, nous recueillons les coordonnées de personnes physiques (clients, clients potentiels, prestataires de services, etc.). Ces personnes peuvent agir individuellement ou au sein d'une organisation.

3.3.1. Les données personnelles que nous collectons dans ce contexte comprennent principalement les adresses électroniques, les numéros de téléphone et les adresses postales, mais peuvent également inclure les données suivantes : LinkedIn

Informations et autres coordonnées. Conformément à la loi, ces données ne sont considérées comme un traitement de données que si elles permettent d'identifier les personnes physiques mentionnées. Aux fins de la présente politique, les coordonnées permettant uniquement d'identifier des organisations ou des groupes, ainsi que les informations internes aux organisations (par exemple, l'adresse d'un siège social ou une adresse électronique de groupe), sont présumées ne pas relever du traitement des données personnelles.

3.3.2. Afin de se conformer à la réglementation du ministère des Finances en matière de droit fiscal, notre société est tenue d'obtenir une adresse postale pour chaque client afin de l'utiliser sur les factures qu'elle émettra.

3.3.3. La Société peut conserver cette adresse postale dans la liste des informations client hébergée sur ses serveurs, si elle concerne une organisation, un groupe, etc., et non une adresse électronique individuelle. Toutefois, elle peut ajouter ces adresses électroniques à un répertoire de contacts si cela s'avère nécessaire pour la facturation ultérieure.

3.3.4. Dans le cadre des échanges de courriels courants, les adresses électroniques sont automatiquement enregistrées dans les comptes de messagerie utilisés par les employés de la Société. La Société ne conserve pas ces adresses dans un fichier séparé. Cependant, Kardelen Boya peut avoir besoin d'accéder aux adresses électroniques utilisées par un service spécifique, comme par exemple celles de l'équipe comptable à qui la Société doit envoyer des factures. Dans ce cas, la Société peut être amenée à stocker ces adresses électroniques dans les informations de contact client afin de permettre le stockage en ligne de fichiers ou d'images dans des applications accessibles via téléphones mobiles et Internet.

3.3.5. Le site web de la société ne dispose pas de système de connexion pour les visiteurs. La société ne traite ni ne stocke les adresses électroniques ailleurs que lorsque les visiteurs la contactent en remplissant le formulaire de contact et en fournissant leur adresse électronique ; dans ce cas, la société les ajoute automatiquement à sa liste de diffusion.

3.3.6. L'entreprise utilise des listes de diffusion pour informer toutes les parties prenantes. Ces listes sont stockées en toute sécurité sur le serveur de l'entreprise, au sein d'un système de messagerie sécurisé avec certificat SSL. Des sauvegardes régulières sont effectuées sur le serveur de messagerie afin de prévenir toute perte de données ; ces sauvegardes sont stockées sur nos serveurs cloud. En cas de tentative de connexion par mot de passe incorrect, un pare-feu basé sur l'adresse IP bloque l'accès, et les mesures de sécurité nécessaires sont mises en œuvre côté serveur.

Dans le cadre des communications effectuées dans le cadre de nos activités commerciales courantes, les numéros de téléphone des personnes sont automatiquement ou manuellement enregistrés dans les listes de contacts des téléphones mobiles et fixes de notre entreprise.

3.3.7. Les numéros enregistrés sur les téléphones fixes et mobiles utilisés par notre société peuvent être synchronisés avec les listes de contacts des comptes de messagerie associés. Si notre société juge nécessaire de contacter la personne concernée, elle peut ajouter manuellement ces numéros aux listes de contacts traitées.

3.3.8. Kardelen Boya utilise le traitement des données ci-dessus comme « base légale » pour communiquer avec des personnes au sein d'organisations ou de groupes concernant des questions commerciales et connexes, émettre des factures, remplir des obligations contractuelles et poursuivre les intérêts légitimes de l'entreprise.

Les données mentionnées dans les sections précédentes sont stockées sur les ordinateurs du serveur de l'entreprise utilisés par les employés de Kardelen Boya. L'accès à ces ordinateurs nécessite un mot de passe. Si le personnel de l'entreprise doit intervenir sur des chantiers situés hors du siège social, il devra également utiliser un mot de passe pour accéder au serveur. Les comptes de messagerie de l'entreprise sont protégés par un mot de passe, et les téléphones portables de l'entreprise requièrent un code PIN, utilisé uniquement par l'employé concerné lors de leur mise en marche et de leur redémarrage.

L'entreprise conserve chaque adresse postale pendant au moins 10 ans à compter de sa dernière utilisation sur les factures et parfois dans les relevés de compte. Passé ce délai, les données sont détruites sans délai.

Si une partie transmet à la Société un document électronique contenant ses coordonnées (par exemple, concernant les modalités d'inscription à une formation), la Société ne sera pas tenue de supprimer ou de modifier ce document, ces informations étant communiquées volontairement par la partie concernée. Toutefois, sauf disposition contraire de la législation applicable, la Société supprimera le document ou modifiera les informations à la demande de l'expéditeur ou de la personne concernée.

Pour les clients entreprises, le consentement peut être donné par la personne qui initie le premier contact au sein de l'organisation, par une autre personne autorisée au sein de l'organisation ou par la personne concernée.

3.4. Conditions de traitement des catégories particulières de données à caractère personnel

3.4.1. Nos travailleurs, dont les fonctions les amènent à être en contact avec des produits chimiques contenant des substances nocives, sont classés comme groupe professionnel à haut risque en vertu du Règlement sur la santé et la sécurité au travail en raison de leur exposition professionnelle. Les risques auxquels les employés peuvent être exposés sur le lieu de travail... Afin d'évaluer les produits chimiques et de garantir que la durée et les niveaux d'exposition restent dans les limites autorisées, il est nécessaire de calculer la concentration d'exposition professionnelle à partir des valeurs analytiques individuelles. À cette fin, notre entreprise réalise pour ses employés des radiographies pulmonaires, des tests auditifs (audiométrie), des numérations sanguines complètes (hémogrammes) et des examens médicaux d'embauche standard. Ces procédures sont effectuées conformément au Règlement relatif à l'hygiène du travail, aux laboratoires d'essais et d'analyses et à la qualité de l'air des lieux de travail – Guide de comparaison des valeurs limites d'exposition respiratoire aux substances chimiques et d'évaluation de la stratégie de mesure – TS EN 689:2018+AC et aux normes similaires.

3.4.1.1. Kardelen Boya traite les données susmentionnées concernant les substances trouvées, utilisées, générées ou traitées de quelque manière que ce soit sur le lieu de travail, ainsi que les questions liées au travail des employés de l'employeur.

Cela est fait afin de remplir ses responsabilités découlant des dispositions de la législation nationale établie pour servir des intérêts publics supérieurs, définis comme l'obligation de protéger contre les effets néfastes des conditions environnementales et de fournir un environnement de travail sûr.

3.4.2. Hormis les points évoqués ci-dessus, Kardelen Boya ne collecte pas activement de « catégories particulières de données à caractère personnel » au sens de la loi, telles que les données relatives à la santé, à l'origine ethnique, aux convictions religieuses ou aux opinions politiques. L'entreprise ne peut traiter de telles catégories de données que si la personne concernée y consent expressément pour une ou plusieurs finalités spécifiques, ou si l'une des conditions suivantes est remplie :

a. L'activité de traitement doit porter sur des données à caractère personnel qui ont été explicitement divulguées au public par la personne concernée ;

b. Le traitement peut être nécessaire pour le respect des obligations de notre société ou de la personne concernée en matière d'emploi, de sécurité sociale et de protection du droit social, ainsi que pour l'exercice de leurs droits spécifiques, à condition qu'il soit autorisé dans le cadre d'une convention collective de travail conclue conformément aux lois de la République de Turquie et garantissant des garanties appropriées pour les droits et intérêts fondamentaux de la personne concernée ;

c. Si la personne concernée est physiquement ou juridiquement incapable de donner son consentement, et que le traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;

d. L'activité de traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice, ou lorsque les tribunaux agissent dans le cadre de leur compétence ;

e. L'activité de traitement est nécessaire pour des raisons importantes d'intérêt public, fondées sur une législation nationale proportionnée à l'objectif poursuivi, respectueuse de l'essence du droit à la protection des données et prévoyant des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits et intérêts fondamentaux de la personne concernée ;

f. Lorsque l'activité de traitement est nécessaire à des fins de médecine préventive ou de médecine du travail, sur la base du droit turc ou d'un contrat avec un professionnel de la santé, et sous réserve des obligations ou règles de confidentialité professionnelle établies par les organismes nationaux compétents, pour l'évaluation de la capacité de travail du salarié, le diagnostic médical, la fourniture de services ou de traitements de santé ou de soins sociaux, ou la gestion des systèmes et services de santé ou de soins sociaux ;

g. Les activités de traitement sont nécessaires au bien public dans le domaine de la santé publique, par exemple pour assurer la protection contre les menaces graves pour la santé, telles que les épidémies (pandémies), ou pour garantir des normes élevées de qualité et de sécurité pour les services de santé et les produits ou dispositifs médicaux, sur la base d'une législation qui prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour garantir les droits et libertés de la personne concernée, notamment la confidentialité professionnelle.

3.4.3. Si ce type de données est inclus dans un document sur lequel l'entreprise est invitée à travailler :

- L'entreprise partagera le document avec les parties prenantes du projet, selon les besoins.

Elle n'utilisera ni ne partagera les données d'aucune autre manière.

- Kardelen Boya peut réaliser des études à la demande du client ou de la personne concernée.

Le document sera supprimé une fois l'opération terminée.

3.4.5. Afin que vos données personnelles puissent être traitées à certaines fins spécifiques, nous avons besoin de votre consentement explicite en vertu de la loi n° 6698. Si vous avez donné votre consentement explicite sur une plateforme quelconque, les finalités pour lesquelles vos données peuvent être traitées sont énumérées ci-dessous :

En cas d'urgence concernant les employés de notre entreprise, veuillez nous contacter.

des informations sur leurs proches afin de pouvoir passer

Informations recueillies concernant les modalités de voyage, d'hébergement et de transfert à des fins telles que la formation interne, les activités et les organisations,

Informations obtenues dans le cadre de la formation interne,

Informations recueillies concernant les adhésions au portail des employés,

Destiné à la conduite des opérations internes de l'entreprise et au système ERP (système de gestion des ressources de l'entreprise) de l'entreprise.

Informations enregistrées dans les systèmes de planification.

4. CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ

Les données personnelles catégorisées dans le tableau ci-dessous peuvent être incluses dans tout processus de traitement conformément à la loi sur la protection des données personnelles (loi KVK) et aux principes énoncés à l'article 2 de la présente politique, à condition qu'un ou plusieurs des objectifs de traitement des données personnelles décrits dans la présente politique existent.

Données personnelles traitées Catégories	Explication
Informations d'identité	Cela concerne les informations relatives à l'identité d'une personne physique identifiée ou identifiable. À titre d'exemple, il peut s'agir du nom et du prénom, du numéro d'identification de la République turque, des informations figurant sur la carte nationale d'identité, des documents contenant ces informations tels que le permis de conduire, le passeport, l'acte de mariage, les données détaillées du registre de la population, les informations biographiques, les informations relatives à la signature, le numéro fiscal, le numéro de sécurité sociale et les informations relatives à l'immatriculation d'un véhicule.

Coordonnées	Cela concerne les coordonnées d'une personne physique identifiée ou identifiable. Il peut s'agir, par exemple, d'un numéro de téléphone, d'une adresse électronique, d'une adresse postale, d'un numéro de fax ou d'une adresse IP.
Informations sur l'emplacement	Les données permettent d'identifier la localisation d'un employé lorsqu'il utilise des véhicules de l'entreprise dans le cadre des services fournis par celle-ci, et comprennent des informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable. Ces informations peuvent inclure, par exemple, sa position GPS, ses données de déplacement, etc.
Informations sur les membres de la famille et les proches parents	Ces informations, recueillies afin de protéger les intérêts des personnes concernées, comprennent des coordonnées de membres de la famille, de proches et d'autres personnes à contacter en cas d'urgence. Il s'agit notamment du nom complet et du numéro de téléphone du conjoint, des parents et des enfants.
Sécurité des espaces physiques Information	Cela concerne toutes les informations relatives à l'entrée, la sortie et le séjour d'une personne physique identifiée ou identifiable dans les locaux appartenant à nos sociétés ou dans lesquels nos sociétés fournissent des services. À titre d'exemple, ces informations comprennent les registres d'entrée et de sortie des employés, les registres des visiteurs, les enregistrements des caméras, les relevés d'empreintes digitales et les enregistrements des points de contrôle de sécurité.
Connaissances en gestion des risques	Les données personnelles sont traitées pour la gestion des risques commerciaux, techniques et administratifs selon des méthodes conformes aux pratiques juridiques et commerciales généralement acceptées et aux principes de bonne foi dans ces domaines.
Informations sur l'entreprise	Les données d'entreprise désignent toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, recueillies et conservées au sein de la structure de l'entreprise. À titre d'exemple, il peut s'agir de formulaires de signature, d'informations sur la direction et les employés, de titres et de fonctions, etc.
Informations financières	Les données personnelles désignent toute information obtenue conformément à la nature de la relation juridique entre une personne physique identifiée ou identifiable et nos sociétés, et qui sert à financer cette relation ou à en démontrer le résultat financier. À titre d'exemple, il peut s'agir du nom de la banque, du numéro de compte bancaire, du numéro d'identification fiscale, du numéro IBAN, des informations relatives aux cartes de crédit et des actifs.

	Des données telles que des informations sur les revenus, le rapport Findeks, etc., peuvent être fournies.
Procédures juridiques et Informations de conformité	Les données personnelles traitées aux fins de déterminer et de contrôler les créances et les droits légaux de la société, de s'acquitter de ses dettes, de respecter les obligations légales et les politiques de l'entreprise, ainsi que les données contenues dans des documents tels que les décisions judiciaires et administratives.
Informations sur la sécurité des transactions	Informations permettant d'établir un lien entre la transaction et le titulaire des données personnelles, et démontrant que cette personne est autorisée à effectuer cette transaction (par exemple, les mots de passe et les informations de connexion à un site web).
Informations visuelles/auditives	Cela inclut tous types de photographies et d'enregistrements vidéo, d'enregistrements audio, etc., à l'exclusion des enregistrements obtenus dans le cadre des informations de sécurité des lieux physiques concernant une personne physique identifiée ou identifiable.
Informations sur le document	Les données personnelles désignent les informations relatives à tout document signé avec nos sociétés concernant une personne physique identifiée et identifiable. Il peut s'agir, par exemple, de contrats, d'avis de résiliation de contrat, de protocoles complémentaires, de documents judiciaires et administratifs, etc.
Informations sur les audits et les inspections	Rapports d'audit et d'inspection, transcriptions d'entretiens pertinentes et documents similaires.
Informations personnelles	Ces informations constituent les droits personnels d'une personne physique identifiée ou identifiable, conformément au contrat de travail liant notre entreprise à cette personne. À titre d'exemple, ces informations comprennent : les bulletins de paie, les relevés bancaires, les registres de présence, les informations relatives à la sécurité sociale, les informations sur les avantages sociaux, les relevés de congés annuels et d'absences, les formulaires de changement de poste, les déclarations et consentements, les contrats de travail, les engagements en matière de sécurité des informations, les rapports d'évaluation des performances, ainsi que toute autre information ou document dont la présence dans un dossier personnel est légalement requise, sans toutefois s'y limiter.
Informations pour les candidats à l'emploi	Cela concerne toute information obtenue aux fins de l'établissement d'un contrat de travail relatif à une personne physique identifiée ou identifiable.

	Exemples d'informations pouvant être collectées : informations du CV, scores d'entretien, numéro d'identité de la République turque, informations relatives à la retraite, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, résultats d'inventaire de personnalité, données obtenues par le biais d'agences et de portails de recrutement, etc.
Comme indiqué à l'article 6 de la loi relative aux catégories particulières de données à caractère personnel	la race, l'origine ethnique et l'appartenance politique Les données concernant les pensées, les convictions philosophiques, la religion, les croyances sectaires ou autres, l'apparence et les vêtements, les informations relatives à l'appartenance à des associations, des fondations ou des syndicats, la santé et la vie sexuelle, les condamnations pénales et les mesures de sécurité, les données biométriques, les données génétiques et les données de sécurité publique obtenues dans le cadre de l'exécution de contrats d'activité, même conclus avec des personnes morales privées.
Gestion des demandes/plaintes Information	Toute demande ou réclamation soumise à notre société, ainsi que tous les documents relatifs à leur réception et tous les rapports concernant leur évaluation, constituent des informations de gestion des demandes/réclamations si elles concernent une personne physique identifiée ou identifiable.
Gestion de la réputation Information	Données personnelles associées à un individu et collectées dans le but de protéger la réputation commerciale de notre entreprise (par exemple, les publications relatives à notre entreprise).

5. TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ENTREPRISE

5.1. Conditions générales relatives au transfert

L'article 8 de la loi établit une distinction concernant le transfert de données personnelles selon que ces données appartiennent ou non à des catégories particulières de données personnelles.

Conformément à l'article susmentionné, les données personnelles non sensibles peuvent être transférées à des tiers si l'une des conditions de traitement prévues à l'article 2 ci-dessus est remplie. En conséquence, les données personnelles peuvent être transférées à :

- Avec le consentement explicite de la personne concernée,
- Le traitement des données doit être explicitement prévu par la loi.

- Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité d'exprimer son consentement en raison d'une impossibilité de fait ou lorsque son consentement n'est pas juridiquement valable, et que le traitement des données concernées est nécessaire à la protection de sa propre vie ou de son intégrité physique, ou de la vie ou de l'intégrité physique d'une autre personne,
- Le traitement des données personnelles des parties à un contrat est nécessaire à condition qu'il soit directement lié à la conclusion ou à l'exécution du contrat.
- Le traitement des données doit être nécessaire au responsable du traitement pour remplir ses obligations légales.
- Les données personnelles doivent avoir été rendues publiques par la personne concernée elle-même.
- Le traitement des données est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la protection d'un droit.
- Le traitement des données est nécessaire aux fins des intérêts légitimes du responsable du traitement, à condition qu'il ne porte pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux de la personne concernée.

Dans de tels cas, la Société peut partager ces informations avec des parties extérieures à son entité juridique.

L'article 8 de la loi fait référence aux conditions de traitement prévues à l'article 2 pour les catégories particulières de données à caractère personnel, et stipule également que des mesures appropriées doivent être prises lors du transfert. En conséquence, la Société traite les catégories particulières de données à caractère personnel comme suit :

- Le traitement des catégories particulières de données personnelles autres que les données relatives à la santé et à la vie sexuelle (telles que la race, l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques, la religion, l'appartenance à une secte ou à d'autres croyances, l'apparence et l'habillement, l'appartenance à des associations, des fondations ou des syndicats, les données relatives aux condamnations pénales et aux mesures de sécurité, ainsi que les données biométriques et génétiques) n'est autorisé que s'il est prévu par la loi.
- Les données relatives à la santé et à la vie sexuelle ne sont partagées avec des tiers qu'après que des précautions adéquates ont été prises, et ce, aux fins de protection de la santé publique, de médecine préventive, de diagnostic médical, de traitement et de soins, ainsi que de planification et de gestion des services de santé et de leur financement, par des personnes ou des institutions et organisations autorisées tenues à une obligation de confidentialité.

Vos données personnelles peuvent être transférées aux institutions et organisations officielles nationales, aux forces de l'ordre, aux tribunaux et aux services d'exécution, à nos partenaires commerciaux, aux sociétés prestataires de services et à leurs représentants, aux tiers (personnes physiques et morales) avec lesquels nous entretenons des relations, aux banques, aux sociétés de notre groupe et à nos filiales, à nos fournisseurs et prestataires de services d'assistance, dans le cadre des conditions et finalités de traitement des données personnelles spécifiées aux articles 8 et 9 de la KVKK (Loi sur la protection des données personnelles), aux fins mentionnées ci-dessus.

5.2. Transfert à l'étranger

L'entreprise ne transfère actuellement aucune donnée à l'étranger.

Les données personnelles sont transférées à l'étranger par l'entreprise ;

- Si la personne concernée a donné son consentement explicite, ou
- Dans les cas où le consentement explicite de la personne concernée n'a pas été obtenu, mais où une ou plusieurs des autres conditions mentionnées ci-dessus sont remplies ;
- Il doit exister une protection adéquate dans le pays vers lequel les données sont transférées, et
- Si une protection adéquate n'est pas disponible dans le pays vers lequel les données sont transférées, celles-ci peuvent être transférées conformément aux dispositions contractuelles types déterminées par l'Autorité de protection des données personnelles, en veillant à ce que les destinataires à l'étranger respectent les dispositions de la loi sur la protection des données personnelles et avec l'autorisation de l'Autorité.

5.3. Quels sont les groupes de personnes auxquels les données peuvent être transférées ?

Conformément à l'article 10 de la loi relative à la protection des données personnelles, nous avons l'obligation d'informer les personnes concernées. À ce titre, nous les informons, par le présent texte, des catégories de personnes auxquelles les données personnelles transférées par Kardelen Boya sont communiquées. Ces catégories, ainsi que les finalités du transfert, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Le transfert de données est possible. Groupes de personnes	Concernant les groupes de personnes Explication	Finalité du transfert de données
Partenaire commercial	Il s'agit des parties avec lesquelles notre société entretient des activités commerciales, quel que soit le nom sous lequel elles sont nommées.	Les données personnelles ne peuvent être transférées que dans une mesure limitée afin d'assurer la réalisation des objectifs pour lesquels un partenariat commercial a été établi, tels que la réalisation de divers projets ou l'obtention de services dans le cadre des activités commerciales de l'entreprise.

Sociétés du groupe	Toutes les sociétés et filiales qui composent le groupe	Limité à des fins telles que la planification des stratégies commerciales de l'entreprise et la conduite de ses opérations, ainsi que l'audit.
Fournisseur	Il s'agit de parties qui fournissent des services à notre société de quelque manière que ce soit, sur la base d'un contrat de service conclu entre elles dans le cadre des activités commerciales de notre société.	Les transferts ne peuvent être effectués que dans la mesure nécessaire à l'acquisition de services externalisés auprès de parties fournissant des services permettant à la Société de poursuivre ses activités commerciales, conformément aux instructions reçues de la Société et sur la base du contrat conclu entre la Société et ces parties.
Actionnaires	Ce sont des personnes physiques qui détiennent des actions de la société.	Le transfert de données sera effectué conformément à la législation applicable, dans le cadre du droit des sociétés et des processus de communication d'entreprise, et uniquement dans la mesure où il est limité à ces activités.
Dirigeants de l'entreprise	Il s'agit des membres du conseil d'administration de l'entreprise et des autres personnes autorisées à la gérer.	Le transfert de données sera effectué uniquement dans le but de définir les stratégies commerciales de notre entreprise, d'assurer la direction générale et de réaliser les audits nécessaires conformément à la législation applicable, et uniquement à ces fins.
Public légalement autorisé Institutions et organisations et personnes morales privées	Les institutions et organisations publiques, ainsi que les personnes morales privées, sont autorisées à demander des informations et des documents à notre société conformément à la législation en vigueur.	Le transfert de données aux institutions publiques et aux organisations privées concernées ne sera effectué que dans le cadre de l'autorité légale qui leur est conférée par la législation applicable et limité à la finalité qu'elles demandent.

6. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Les personnes concernées peuvent adresser à nos sociétés leurs demandes relatives à leurs données personnelles par écrit ou par tout autre moyen déterminé par l'Autorité de protection des données personnelles, conformément à l'article 11 de la loi, en exerçant les droits qui leur sont conférés. Si la demande est formulée par un tiers au nom de la personne concernée, une procuration notariée doit également être fournie. Notre société déclare et s'engage à mettre en place et à appliquer efficacement les procédures nécessaires pour permettre aux personnes concernées de bénéficier des droits que leur confère la législation.

Conformément à l'article 13 de la loi, la société répondra à cette demande par écrit, sans frais, dans un délai maximal de trente jours, en fonction de la nature de la demande. Toutefois, si le traitement de la demande engendre des coûts supplémentaires, la société se réserve le droit de facturer les honoraires prévus par le tarif fixé par son conseil d'administration.

6.1. Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection des données personnelles (KVKK), les personnes concernées disposent des droits suivants :

Pour savoir si des données personnelles sont traitées,

Demander des informations concernant le traitement des données personnelles, le cas échéant.

Pour connaître la finalité du traitement et vérifier s'il est utilisé de manière appropriée à cette fin,

Connaître les tiers auxquels des données personnelles sont transférées,

Demander la rectification de données incomplètes ou inexactes, et demander leur suppression si les conditions sont remplies, et demander que ces actions soient notifiées aux tiers.

S'opposer à un résultat (profilage) qui lui est préjudiciable, résultant de l'analyse de données traitées exclusivement par des systèmes automatisés.

En cas de dommages subis du fait du traitement illicite de données personnelles

Demander réparation pour les dommages subis.

Notre société peut accepter les demandes concernant les droits des propriétaires de données en vertu de l'article 11 de la loi sur la protection des données personnelles, ou elle peut les rejeter, à condition d'en expliquer les raisons.

Le droit de la personne concernée de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données personnelles

En cas de rejet de la demande, de réponse jugée insuffisante ou d'absence de réponse dans le délai imparti, la personne concernée dispose d'un droit de recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans un délai de trente jours à compter de la notification de la réponse, et en tout état de cause dans un délai de soixante jours à compter de la date de dépôt de la demande, conformément à l'article 14 de la loi. Ce droit est porté à la connaissance des personnes concernées au titre de notre obligation d'information.

6.2. Exercice des droits des personnes concernées

Les personnes concernées peuvent exercer les droits susmentionnés en visitant le site web de notre société à l'adresse [adresse du site web]. Ils peuvent utiliser le « Formulaire de demande à adresser par la personne concernée au responsable du traitement des données » disponible via le lien suivant.

Les demandes, accompagnées des documents identifiant la personne concernée, doivent être soumises comme suit :
Cela sera réalisé en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- Le formulaire dûment rempli, accompagné d'une copie signée, doit être remis en personne, par l'intermédiaire d'un notaire ou par courrier recommandé à l'adresse suivante : « Alci Osb Mah. 2036 Cad. No:7 Sincan/Ankara ».
- Le formulaire doit être signé avec une signature électronique sécurisée conformément à la loi sur la signature électronique n° 5070 et envoyé par courriel enregistré à « kvkk@kardelenboya.com.tr ».

L'entreprise peut demander des informations au demandeur afin de déterminer s'il est la personne concernée par les données et peut lui poser des questions concernant sa demande afin de clarifier les points mentionnés dans celle-ci.

6.3. Cas exclus des droits des propriétaires de données personnelles en vertu de la législation

Conformément à l'article 28 de la KVKK (Loi sur la protection des données personnelles), les situations suivantes n'entrant pas dans le champ d'application de la KVKK, les propriétaires de données personnelles ne pourront pas faire valoir leurs droits dans les domaines énumérés ci-dessous :

Traitement des données personnelles à des fins artistiques, historiques, littéraires ou scientifiques, ou dans le cadre de la liberté d'expression, à condition qu'il ne porte pas atteinte à la défense nationale, à la sécurité nationale, à la sécurité publique, à l'ordre public, à la sécurité économique, à la vie privée ou aux droits personnels, ou qu'il ne constitue pas un crime.

Traitement des données personnelles à des fins telles que la recherche, la planification et les statistiques, par le biais de statistiques officielles et par leur anonymisation.

Traitement des données personnelles par les institutions et organisations publiques autorisées par la loi à mener des activités de prévention, de protection et de renseignement visant à assurer la défense nationale, la sécurité nationale, la sécurité publique, l'ordre public ou la sécurité économique.

Traitement des données personnelles par les autorités judiciaires ou les organismes chargés de l'application de la loi dans le cadre d'enquêtes, de poursuites, de procès ou de procédures d'exécution.

Conformément à l'article 28/2 de la KVKK (Loi sur la protection des données personnelles), les propriétaires de données personnelles ne pourront pas faire valoir leurs droits, à l'exception du droit à une indemnisation pour les dommages subis, dans les cas suivants :

Le traitement des données personnelles est nécessaire à la prévention des infractions ou aux fins d'enquêtes criminelles. être.

Traitement des données personnelles rendues publiques par la personne concernée.

Le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exercice des fonctions de surveillance ou de réglementation, ou aux enquêtes ou poursuites disciplinaires, par les institutions et organisations publiques autorisées et compétentes, ainsi que par les organisations professionnelles ayant le statut d'institutions publiques, sur la base de l'autorité conférée par la loi.

Le traitement des données personnelles par l'État en matière budgétaire, fiscale et financière, et ses activités économiques et C'est nécessaire pour la protection des intérêts financiers.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ENTREPRISE

Kardelen Boya estime que les mesures techniques et administratives nécessaires doivent être prises pour protéger les droits et libertés des personnes dans le cadre du traitement des données personnelles. Dans ce contexte, l'entreprise a défini ses politiques opérationnelles internes en conséquence.

L'entreprise prendra les mesures nécessaires pour respecter les principes de protection des données dès la conception et la mise en œuvre du traitement. En tant que responsable du traitement, elle s'engage à protéger les droits des personnes concernées en mettant en œuvre des mesures techniques et administratives appropriées. Ces mesures visent à intégrer les garanties nécessaires à l'application effective des règles de protection des données prévues par la loi, tant lors du choix des moyens de traitement que pendant le traitement lui-même. Elles tiendront compte de l'état actuel des technologies, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques, d'intensité variable, que ce traitement peut engendrer pour les droits et libertés des personnes physiques. Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise appliquera, dans la mesure nécessaire, les méthodes suivantes :

7.1. Identification des risques et menaces existants :

Afin de garantir la sécurité des données personnelles, la Société commence par recenser toutes les données personnelles traitées, puis prend des mesures pour évaluer avec précision la probabilité des risques potentiels pour leur protection et les pertes qui pourraient survenir le cas échéant. Lors de l'identification des risques ;

- i. Si les données personnelles sont des données personnelles de catégorie particulière,
- ii. Quel niveau de confidentialité est requis par sa nature ?
- iii. En cas de faille de sécurité, la nature et l'étendue du dommage pouvant survenir à la personne concernée sont prises en considération.

7.2. Mise en place de politiques et de procédures de sécurité des données personnelles : Des procédures sont établies pour gérer les risques potentiels et les violations de sécurité concernant les catégories de données identifiées lors de l'inventaire des données personnelles. L'objectif est de revoir régulièrement ces politiques et procédures afin d'en garantir la stabilité.

7.3. Mesures prises concernant la sécurité des données personnelles :

Les données personnelles sont collectées aux fins explicites et légitimes énoncées dans la présente Politique, et des mesures sont prises pour garantir qu'elles ne soient pas traitées d'une manière incompatible avec ces fins, limitant ainsi la portée des activités de traitement et empêchant la conservation des données au-delà de la durée nécessaire. Dans ce contexte, la Société contrôle la nécessité du traitement des données personnelles et s'assure qu'elles sont stockées au bon endroit. Par ailleurs, les données personnelles pertinentes à la finalité du traitement, mais rarement consultées et conservées à des fins d'archivage, sont stockées dans un environnement plus sécurisé afin d'empêcher tout accès non autorisé.

Kardelen Boya prend des mesures techniques et administratives raisonnables pour assurer la sécurité des données personnelles en prévenant les risques d'accès non autorisé, de perte accidentelle de données, de suppression intentionnelle ou d'endommagement des données, et dans ce cadre ;

7.3.1. Mesures techniques

Nos principales mesures techniques pour empêcher l'accès illicite aux données personnelles

Les mesures sont énumérées ci-dessous :

- Des pseudonymes sont utilisés lorsque cela est nécessaire pour la sécurité des données.
- Les données personnelles sont anonymisées lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité des données.
- Prendre et mettre en œuvre des mesures de cybersécurité raisonnables et périodiquement

Il est vérifié et mis à jour régulièrement.

• Des mesures techniques sont prises en fonction des évolutions et des capacités technologiques, et ces mesures sont régulièrement mises à jour et renouvelées.

• Les solutions techniques d'accès et d'autorisation sont mises en œuvre conformément aux exigences définies pour chaque unité opérationnelle. • Les

mesures techniques prises font l'objet de rapports périodiques aux parties concernées, conformément aux exigences du mécanisme d'audit interne. Les problèmes susceptibles de présenter des risques sont réévalués et les solutions technologiques

nécessaires sont mises en œuvre. • Les logiciels et le matériel, notamment les systèmes antivirus et les pare-feu, ont été installés.

- Leur accès aux données personnelles est enregistré.
- Logiciels comprenant des systèmes de protection antivirus, des pare-feu et des passerelles.
utilisation de matériel pour garantir la sécurité des données,

Presque tous les logiciels et matériels font l'objet de procédures d'installation et de configuration. De plus, les failles de sécurité sont documentées et les anciennes versions des logiciels et services sont mises à jour ou supprimées de l'appareil.

- Si des données personnelles doivent être obtenues à partir de différents sites web et/ou applications mobiles, les connexions sont établies via SSL ou une méthode plus sécurisée.

7.3.2. Mesures administratives

Les principales mesures administratives que nous avons prises pour empêcher l'accès illicite aux données personnelles sont énumérées ci-dessous :

- Les activités de traitement des données personnelles sont surveillées au niveau de chaque unité opérationnelle.
- Conformément à l'article 12 de la loi, afin de garantir que les inspections nécessaires soient effectuées pour assurer la mise en œuvre des dispositions de la loi,
- Veiller à ce que les activités de traitement des données soient conformes à la loi grâce aux politiques et procédures internes de l'entreprise.
faire,

Nos employés sont informés qu'ils ne peuvent divulguer à des tiers les données personnelles dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs fonctions, en violation de la loi KVKK (loi sur la protection des données personnelles), ni les utiliser à d'autres fins que celles du traitement. Cette obligation demeure en vigueur même après leur départ de l'entreprise. Les engagements nécessaires à cet égard sont pris dans le cadre de leurs contrats de travail.

- Nous utilisons les autorisations appropriées en fonction de la nature des données auxquelles l'entreprise a accès.

- L'accès aux données personnelles sensibles est soumis à des mesures plus strictes.
- L'accès aux systèmes se fait au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.
- Les mots de passe et les codes d'accès sont changés à intervalles réguliers.
- Lors de la création de mots de passe, il est préférable d'utiliser des combinaisons de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et de symboles plutôt que des séquences de chiffres ou de lettres facilement devinables et associées à des informations personnelles.
- En créant une matrice d'autorisation et de contrôle d'accès pour les responsables du traitement des données, l'objectif est d'établir des politiques et des procédures de contrôle d'accès distinctes et de mettre en œuvre ces politiques et procédures au sein de la structure de l'entreprise.
- Le nombre de tentatives de saisie du mot de passe est limité.
- Les mots de passe et les codes d'accès sont changés à intervalles réguliers.
- Le compte administrateur et les privilèges d'administrateur ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité.
ouverture,
- Pour les employés dont la relation avec notre entreprise prend fin, nous veillons à ce que les comptes soient supprimés ou les identifiants de connexion fermés sans délai.
- Des produits tels que les logiciels antivirus et antispyware sont utilisés pour analyser régulièrement le réseau du système d'information et détecter les menaces.
- Maintenir à jour les produits susmentionnés et tenir à jour régulièrement les fichiers nécessaires.
Il est garanti qu'il est scanné.
- Par le biais de contrats conclus avec les personnes auxquelles notre société transfère légalement des données personnelles, des dispositions sont établies et les engagements nécessaires sont obtenus de leur part afin qu'elles prennent les mesures de sécurité requises pour la protection des données personnelles et veillent au respect de ces mesures au sein de leurs propres organisations. La société s'assure que le contrat signé avec le sous-traitant est établi par écrit, qu'il comprend une clause stipulant que ce dernier agira conformément aux termes du contrat et à la législation applicables, en tenant compte des instructions du responsable du traitement, et qu'il est conforme à la présente politique.
- L'entreprise prend les mesures nécessaires et mène des campagnes de sensibilisation pour informer tous ses employés, notamment ceux qui ont accès aux données personnelles, de leurs devoirs et responsabilités en vertu de la loi.

7.4. Analyse d'impact relative à la protection des données

Notamment lorsque de nouvelles technologies sont utilisées et lorsque la nature, la portée, le contexte et les finalités de l'activité de traitement sont pris en compte, elle s'engage à réaliser une évaluation de l'impact des activités de traitement prévues sur la protection des données personnelles avant toute activité de traitement.

Lorsqu'une analyse d'impact est requise, notre société, en tant que responsable du traitement des données, effectuera une analyse d'impact relative à la protection des données et, si elle est désignée, consultera le délégué à la protection des données.

7.5. Signalement des violations de données personnelles à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées

1. En cas de violation de données à caractère personnel, à moins que cette violation ne soit susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes physiques, la Société en informera le Conseil d'administration sans délai indu et au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance.

Dans les cas où une violation de données personnelles est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes, Kardelen Boya s'engage à informer la personne concernée de cette violation sans délai indu.

2. Il est considéré que la notification à la personne concernée visée au paragraphe 1 n'est pas requise si l'une des conditions suivantes est remplie :

- (a) Notre société a mis en œuvre des mesures de protection techniques et réglementaires appropriées, notamment des mesures telles que le chiffrement qui rend les données personnelles illisibles pour toute personne non autorisée à accéder à ces données, et ces mesures ont été appliquées aux données personnelles affectées par la violation de données ;
- b) que notre société prenne des mesures supplémentaires pour s'assurer que le risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées visé au paragraphe 1 ne soit plus possible ;
- c) Si la notification exige un effort excessif. Dans ce cas, une notification publique ou une mesure similaire permettant d'informer les personnes concernées avec la même efficacité est appliquée.

8. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Kardelen Boya conserve les données personnelles pendant la durée prévue par la législation applicable, si la loi l'exige. En l'absence de durée de conservation légale, les données personnelles sont traitées pendant la durée jugée nécessaire par la société, conformément à ses pratiques et usages commerciaux liés aux activités menées lors du traitement de ces données, après quoi elles sont supprimées, détruites ou anonymisées.

Si la finalité du traitement des données personnelles est atteinte et que les délais de conservation prévus par la législation applicable et par la Société sont expirés, les données personnelles ne peuvent être conservées qu'à titre de preuve dans le cadre d'éventuels litiges, ou pour faire valoir ou défendre un droit y afférent. Les délais de conservation sont déterminés en fonction du délai de prescription applicable à l'exercice dudit droit, ainsi que d'exemples tirés de demandes antérieures adressées à la Société sur les mêmes sujets, même après l'expiration de ce délai. Dans ce cas, les données personnelles conservées ne sont consultées à aucune autre fin et uniquement lorsqu'elles sont nécessaires dans le cadre du litige concerné.

L'accès aux données est assuré. Passé le délai susmentionné, les données personnelles sont supprimées, détruites ou anonymisées.

9. Suppression, destruction et anonymisation des données personnelles

Sans préjudice des dispositions d'autres lois relatives à l'effacement, à la destruction ou à l'anonymisation des données personnelles, la Société procède, de sa propre initiative ou à la demande de la personne concernée, à l'effacement, à la destruction ou à l'anonymisation des données personnelles si les raisons justifiant leur traitement cessent d'exister, même si la Société les a traitées conformément à la présente loi et aux autres lois applicables. L'effacement des données personnelles signifie leur destruction de manière à ce qu'elles ne puissent plus être utilisées ni récupérées. Ainsi, les données personnelles sont effacées des documents, fichiers, CD, disquettes, disques durs, etc., sur lesquels elles sont enregistrées, de façon à rendre leur récupération impossible. La destruction des données personnelles désigne la destruction des documents, fichiers, CD, disquettes, disques durs et autres supports de stockage de données sur lesquels les données sont enregistrées, de façon à rendre les informations impossibles à récupérer ou à utiliser à nouveau. L'anonymisation des données signifie que les données personnelles sont rendues de telle sorte que, même si elles sont recoupées avec d'autres données, elles ne puissent être rattachées à une personne physique identifiée ou identifiable.

Notre société, ou les personnes physiques et morales, y compris les représentants avec lesquels notre société collabore ou qu'elle a autorisés, conservent les données personnelles collectées conformément aux articles 4 et 5 de la loi sur la protection des données personnelles (KVKK) pendant la période requise par les finalités du traitement stipulées dans la législation et énoncées dans la présente politique, conformément à l'article 138 du Code pénal turc et à l'article 7 de la KVKK, sous réserve des cas où une conservation plus longue de ces données est autorisée ou requise par la législation applicable.

Lorsque la finalité du traitement des données personnelles n'est plus valable, ces données sont supprimées, détruites ou anonymisées par notre société, soit automatiquement, soit à la demande de la personne concernée. Pour plus d'informations sur les procédures de conservation et de destruction des données, nous vous invitons à consulter la Politique de conservation et de destruction des données de Kardelen Boya.

7.5. STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU SEIN DE L'ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Un « Comité de protection des données personnelles » a été mis en place au sein de Kardelen Boya afin de gérer cette politique et les autres politiques connexes, et de veiller au respect des mesures définies par la direction. Vous trouverez ci-dessous des informations concernant ce Comité.

COMMANDE	LIEU DE TRAVAIL	DEVOIR	NOM-NOM DE FAMILLE
1	DIRECTION GÉNÉRALE	directeur général	Mustafa Deryal
2	DIRECTION GÉNÉRALE	directeur général Son assistant	Cale Deryal
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DIRECTION	Comptabilité et finance Directeur	Selim Sivri
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DIRECTION	Personnel comptable	Muhsin Gumus

Dans ce contexte, le Comité prendra les mesures minimales suivantes :

- Définir les principes fondamentaux relatifs au traitement et à la protection des données personnelles ainsi que les mesures nécessaires pour garantir la conformité à la législation.
- Soumettre les politiques clés et les mesures à prendre définies à la direction pour approbation ; superviser leur mise en œuvre et assurer la coordination.
- Décider de la mise en œuvre des politiques relatives au traitement et à la protection des données personnelles et de la manière dont les audits seront menés, et effectuer les tâches nécessaires après avoir obtenu l'approbation de la direction.
- Identifier les risques potentiels liés aux activités de traitement des données personnelles de l'entreprise et veiller à ce que les précautions nécessaires soient prises ; soumettre des suggestions d'amélioration à l'approbation de la direction.
- Former les employés à la protection des données personnelles et aux politiques de l'entreprise.
pour assurer,
- Pour traiter les demandes des personnes concernées au plus haut niveau,
- Afin que l'entreprise puisse remplir ses obligations en vertu de la loi sur la protection des données personnelles (KVKK), au sein de l'entreprise prendre les dispositions nécessaires,
- Suivre l'évolution de la situation en matière de protection des données personnelles et conseiller la direction sur les mesures à prendre compte dans ce contexte.
- Gérer les relations avec les institutions et les conseils d'administration.

7.6. UTILISATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EN CIRCUIT FERMÉ (CCTV)

Dans le bâtiment où se trouve le siège social de Kardelen Boya, dans ses opérations et dans d'autres zones physiques où des services sont fournis, vos données visuelles et audio peuvent être obtenues par le biais d'un système de caméras en circuit fermé à des fins telles que la prévention des comportements criminels, la garantie de la sécurité de l'intérieur du bâtiment, de ses abords, des véhicules et équipements, des visiteurs et des employés, et le respect des obligations contractuelles, et ne peuvent être conservées que pendant la période nécessaire à ces fins.

La société prendra toutes les mesures techniques et administratives nécessaires pour assurer la sécurité des données personnelles obtenues par le biais du système de caméras de vidéosurveillance.

Ces informations sont traitées conformément à l'article 5/2/a de la loi KVKK (loi sur la protection des données personnelles), dans les cas expressément prévus par la loi ; conformément à l'article 5/2/ç, pour le respect des obligations légales telles que le devoir de protection et de surveillance des employés des parties auxquelles le service est fourni ; conformément à l'article 5/2/e, pour la constatation, l'exercice ou la protection d'un droit ; et conformément à l'article 5/2/f, lorsque cela est nécessaire aux fins des intérêts légitimes du responsable du traitement, tels que la garantie de la sécurité de l'institution, de ses dossiers et de ses employés, à condition que cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux des personnes concernées.

7.7. UTILISATION DU SITE WEB ET ANALYSE DES PAGES WEB :

Sur les sites web détenus et gérés par la société, l'activité internet des visiteurs est enregistrée par des moyens techniques (par exemple, les cookies) afin de garantir que leurs visites sur ces sites correspondent à leur finalité. Conformément à la loi n° 5651 relative à la « Réglementation des publications sur internet et à la lutte contre les infractions commises par le biais de ces publications », et en tant qu'hébergeur, les utilisateurs accèdent à notre site web institutionnel...

Lorsque vous visitez notre site, votre adresse IP ou l'adresse IP de votre serveur proxy, le nom de domaine demandé, la date et l'heure de votre visite, les pages consultées et les informations d'URL sont enregistrés.

Notre site web institutionnel n'utilise pas de cookies analytiques, de ciblage ou publicitaires ; seuls les cookies essentiels à son bon fonctionnement sont utilisés. Les utilisateurs peuvent désactiver l'utilisation des cookies sur les sites web détenus et gérés par l'entreprise, modifier leur type ou leurs fonctions, ou ajouter de nouveaux cookies.

Kardelen Boya traitera les données personnelles recueillies par le biais de ces cookies conformément à la loi allemande sur la protection des données personnelles (KVKK) et aux termes et conditions de la présente politique. Des explications détaillées concernant la protection et le traitement des données personnelles sur le site web concerné sont disponibles dans la section « Politique de confidentialité » dudit site.

CHANGEMENTS :

Cette politique sera révisée périodiquement et pourra être modifiée au besoin afin de tenir compte de l'évolution de nos activités opérationnelles, du respect des meilleures pratiques en matière de gestion, de sécurité et de contrôle des données, ainsi que des évolutions réglementaires. En cas de modification, des annonces seront publiées sur notre site web ; nous vous conseillons donc de le consulter régulièrement pour rester informé.

